



**Procès-Verbal  
Réunion du Conseil Municipal  
le mardi 27 janvier 2026  
20H00**

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

**Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE  
Bâtiment les Marronniers**

**Présents :**

CHARPINE François – DUPRAZ Fabien – EHENY Richard – MANSOZ Carine – MANTEL Frédéric – MARCHAIS Marie-Lise – PLOUZEAU Alain – TAIN Daniel – WDOWIAK Monika -.

**Excusés :** CORMIER Claire - CUCCURU Isabelle (pouvoir à D. TAIN) - FLEURET Anaïs (pouvoir à F. DUPRAZ) - GARDET Catherine - WROBEL David (pouvoir à C. TAVEL).

**Absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** WDOWIAK Monika.

**En exercice : 15**

**Quorum : 8**

**Présents : 10**

**Absents : 5**

**Nombre de Pouvoirs : 3**

**ORDRE DU JOUR de la SEANCE**

**Présentation du programme d'actions par le technicien forestier ONF.**

**I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

- I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2025
- I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué
- I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

**II. FINANCES**

- II.1. Subvention ADMR – St Genix pour service de portage de repas à domicile
- II.2. Subvention PARI SOLIDARITÉ
- II.3. Résidence NOVAE – 25 logements en accession sociale à la propriété PSLA - prêt social contracté par Savoisienne Habitat : demande accord de principe pour garantie d'emprunt
- II.4. Adoption du règlement budgétaire et financier

**III. URBANISME**

- III.1. Etat sur les PC/ OP/ CU

**IV. VOIRIES & RESEAUX**

- IV.1. SDES 73 : motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupement)
- IV.2. Esquisse de l'aménagement de l'Avenue d'Albens – présentation aux riverains le 28 janvier 2026

**V. RESSOURCES HUMAINES**

- V.1. Augmentation de la participation de la Commune à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation à compter du 1er février 2026

**VI. SERVICE CULTUREL**

- VI.1. Mise à jour des actions de la bibliothèque municipale, à la suite du désherbage

**VII. INFORMATIONS**

### Présentation du programme d'actions par le technicien forestier ONF.

Monsieur Alain BARTHELEMY expose que la forêt communale de NOVALAISE, d'une surface de 418.63ha, bénéficie depuis 1860 d'une gestion dans le cadre du régime forestier et selon des plans d'aménagement pluriannuels. Le prochain plan sera présenté prochainement.

Sur les 418 ha de forêt, 172 ha sont classés en sylviculture.

Dans le respect des règles du régime forestier, le travail des techniciens de l'ONF est de préserver la forêt, face aux changements climatiques notamment, et de valoriser au mieux les bois exploitables.

Pour l'année 2026, un programme d'action est proposé, comprenant l'exploitation d'une parcelle de 11.20 ha avec un volume martelé de 644 m<sup>3</sup>, et des travaux d'entretien des voies forestières.

## **I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

### I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2025

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux, le 2 décembre 2025.

Madame Marie-Lise MARCHAIS a formulé une remarque sur le Point I.2 -Compte-rendu des commissions (page 2) : *Mobilité territoire : dossier SERM avance bien. Consensus sur l'offre étendue pour les lignes et horaires des bus. Des réserves quant à l'offre ferroviaire dues au coût considérable des investissements ; ~~une réunion est prévue mercredi prochain pour intégrer Chambéry Métropole au projet~~ un dernier comité de pilotage est prévu le 26 novembre pour finaliser la candidature et acter le principe de solidarité territoriale entre les collectivités du SERM pour ce qui concerne notamment les coûts.*

Cette modification a été portée au procès-verbal.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite le secrétaire de séance à le signer.

Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité des membres présents.

### I.2. Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué

- Culture / Bibliothèque / Inclusion / Jeunesse – Monika WDOWIAK
  - Bibliothèque municipale - animations 2026 :
    - Vendredi 30.01.2026 : conférence vulgarisation scientifique
    - Rencontres auteurs : 25.02.2026 auteur de l'Homme étoilé – 22.04.2026 auteur Romain DUTTER
    - Bib'en scène - Fête de la Nature : spectacle 22.05.2026 + animation intervenante REZO LIRE
    - Opération 1ères pages : octobre 2026
    - Interrogation sur le maintien de l'évènement En Avant Pays le Livre organisé par le SMAPS
  - Evolution de la bibliothèque municipale : mission de pré-projet réalisée par le CAUE terminée. La prochaine mandature se prononcera sur la suite à donner.
  - NOVALESA : 8 conseillers municipaux ont démissionné, entraînant la dissolution de l'ensemble du conseil municipal et la tenue de prochaines élections en mai 2026. Cela ne remet pas en cause le jumelage puisque le comité est une institution à part (avec 28 membres côté français). Une réunion du comité de jumelage est prévue ce jeudi.
- Economie locale et développement durable – Marie-Lise MARCHAIS
  - Economie locale
    - Aide aux entreprises : convention validée par la Région. Les dossiers peuvent être déposés (2 dossiers de NOVALAISE sont en constitution) avec l'accompagnement de Marie PAYARD (SMAPS).
  - Mobilité territoire
    - En partenariat avec le SMAPS, lancement de l'expérimentation d'une ligne de co-voiturage – Pont de Beauvoisin\_St Béron\_La Bridoire\_Route du lac\_Nances\_Novalaise\_Chambéry – sous forme de panneaux dynamiques et mobiles qui permettront de tester plusieurs points de co-voiturage selon les flux et les moments de la journée. Echéance au 31.12.2026. Une campagne de communication et d'animation sera organisée.
    - Fléchage cyclable bientôt réalisé entre la Via Rhona, le lac d'Aiguebelette et Val Guiers. L'objectif à terme est d'orienter les usagers sur la future vélo route RD921. La proposition d'acquisition de radars mobiles accompagnera cette opération aux fins de sensibilisation et de sécurisation.
    - Economie circulaire : diagnostique à l'échelle du territoire réalisé – restitution début mars 2026. La prochaine mandature se prononcera sur la suite à donner.

- Associations / animations - Mobilité / Espaces Verts – Fabien DUPRAZ
  - Associations / animations
    - Vœux du Maire et Repas des Aînés : merci à toutes les personnes mobilisées avec mention spéciale aux ados du projet Jeunes CS AEL pour leur implication lors du Repas des Aînés (service, rangement, échanges et moments de partage avec leurs aînés).
    - Fermeture salle polyvalente : le travail en partenariat avec la CCLA a porté ses fruits ; toutes les associations ainsi que les boulistes vous pouvoir continuer les activités durant la période de travaux de la salle polyvalente. Un grand merci aux communes voisines ainsi qu'aux associations pour leur coopération.
  - Espaces verts
 

Une campagne d'élagage effectué par les services communaux est en cours, étant précisé que ces entretiens font partis d'un plan d'actions établi sur 2/3 ans.

Claudine TAVEL informe que, dans le cadre du Projet Jeunes CS AEL des ados travailleront au désherbage du cimetière au printemps.
- Finances / Signalétique – Frédéric MANTEL
  - Prochaine réunion de la commission Finances le 09.02.2026 à 17h.
  - Radar pédagogique route de la Crusille, à l'entrée du village. Mis en place 1 mois en mode espion et 2 mois en affichage >> sans incidence notable sur le comportement des automobilistes. Vitesse moyenne : 45 km/h avec 85% des usagers à 52 km/h maximum. Environ 950 véhicules jour par sens de circulation.

Madame le Maire informe que le rapport sera transmis aux riverains, comme convenu lors de la rencontre habitants.
- Transition énergétique / numérique – Alain PLOUZEAU
  - Eclairage public : quelques points à terminer ainsi que la mise en service de l'éclairage réduit en centre-bourg. À la suite de l'éboulement sur le cheminement aux abords du boulodrome de la Fatta, les travaux d'éclairage devront attendre la remise en état du site.
  - Panneaux photovoltaïques Maison des Associations : l'entreprise qui a réalisé les travaux a déposé le bilan, il n'y a donc pas de contrat de maintenance sur cette installation. Le contrat de maintenance étant une condition sine qua non à l'assurance des biens, la mise en route n'est pas possible. Recherche active d'une entreprise qui voudra bien reprendre la maintenance ; les dossiers techniques ont été transmis et notre demande est à l'étude.

Intervention de Daniel TAIN : connaît-on le prix de vente EDF OA ?

Réponse de Claudine TAVEL : c'est l'entreprise réalisant les travaux qui devait faire les demandes de raccordement ; statu quo pour le moment.

- Travaux / Ressources humaines / divers - Claudine TAVEL
  - Le barnum de la Région AURA a été récupéré ce matin et pourra être mis à disposition des associations via l'établissement d'une convention (quasiment identique à la nôtre cf. barnums de la Commune).
  - Travaux Routes de Marcieux\_Col de l'Epine : les travaux, sous MO du SDES, devant être réalisés par ORANGE/XP FIBRE n'ont toujours pas commencé mais ces derniers ont prévu d'intervenir semaines 9 et 11.
  - Depuis décembre 2025, un agent technique est en service non fait pour un temps indéterminé et probablement long. Un poste est également resté vacant depuis le départ en retraite d'un autre agent il y a bientôt 3 ans. Cela commence à devenir très compliqué au niveau de l'organisation et de la charge de travail de l'équipe technique. Un appel à candidature a été lancé pour essayer de trouver une personne polyvalente et volontaire (formations, pluri disciplines, astreintes hiver et été).
  - Liaison douce les Bottières : les travaux sur le réseau d'eau pluviale à la charge du Département ont débuté. Pour les travaux à la charge de la Commune, une première réunion de chantier aura lieu le 28.01.2026. Pour la dernière section de l'aménagement, nous restons dans l'attente d'un retour du service juridique du Département.
  - Arrivée des gendarmes sur la commune courant mai 2026 ; 6 ETP qui seront complétés pour atteindre 10 ETP courant 2027.

Les casernes sont redistribuées : celle de NOVALAISE rayonnera sur NANCES, AIGUEBELETTE, AYN, LEPIN LE LAC, DULLIN, ST ALBAN DE MONTBEL, MARCIEUX, GERBAIX, ST PIERRE D'ALVEY, et VERTHEMEX et fonctionnera avec la gendarmerie de YENNE. Le ratio sera de 1 gendarme pour 790 habitants.

- Caméras vidéoprotection : le compte-rendu de l'étude d'implantation sera donné au prochain mandat.

Intervention de Daniel TAIN : a-t-on les statistiques de vol sur le secteur ?

Réponse de Claudine TAVEL : pas encore reçues, cela ne devrait plus tarder.

Intervention de Monika WDOVIK : 10 cambriolages dans la journée d'hier dont 2 sur la commune.

Madame le Maire a demandé à l'ASVP de faire des patrouilles à la suite de signalements suspects et informe que des agents techniques ont empêché une intrusion chez un particulier la semaine dernière.

### I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Décisions budgétaires – sauvegarde externalisée et fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).
- Renouvellement de 2 concessions doubles dans le cimetière, durée 50 ans, moyennant la somme de 600 € chacune.
- Réception de DIA - Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens suivants :

|                       |          |                          |
|-----------------------|----------|--------------------------|
| ○ DIA Maître BOBINEAU | bâti     | 23 Cour St Antoine       |
| ○ DIA Maître BOYER    | non bâti | Route des Perrèles       |
| ○ DIA Maître LIONNARD | bâti     | ZA Au Goutier            |
| ○ DIA Maître SAVAGE   | bâti     | 801 Route des Plages     |
| ○ DIA Maître LIONNARD | bâti     | 1125 Route du Terreau    |
| ○ DIA Maître COTTAREL | bâti     | 152 Chemin de la Fatta   |
| ○ DIA Maître ASSIER   | bâti     | 372 Chemin de l'Epinette |
| ○ DIA Maître RAYNAUD  | bâti     | 22 Chemin de la Corniola |
| ○ DIA Maître FOUCHER  | bâti     | 148 Chemin de Chaperon   |

## II. FINANCES

### II.1. Subvention ADMR – St Genix pour service de portage de repas à domicile

Madame le Maire informe que l'ADMR de St Genix a transmis sa demande de subvention annuelle pour le service de portage de repas à domicile effectué dans la commune pour l'année 2025. Elle s'élève à 774 €.

Madame le Maire propose l'approbation cette demande de subvention.

#### Décision du Conseil Municipal :

|      |           |            |                |            |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
| VOTE | Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 13 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|

### II.2. Subvention PARI SOLIDARITÉ

Madame le Maire informe que PARI SOLIDARITÉ a transmis l'état des frais de fonctionnement concernant l'aide alimentaire distribuée en 2025 aux personnes résidant sur la Commune, à la demande des travailleurs sociaux du secteur.

Son montant s'élève à 3 880 € pour 388 colis distribués.

Madame le Maire propose l'approbation du montant de la participation.

#### Décision du Conseil Municipal :

|      |           |            |                |            |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
| VOTE | Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 13 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|

### II.3. Résidence NOVAE – 25 logements en accession sociale à la propriété PSLA - prêt social contracté par Savoisienn Habitat : demande accord de principe pour garantie d'emprunt

Madame le Maire informe que Savoisienn Habitat a démarré la construction de 25 logements en accession sociale à la propriété - Route du Col de l'Epine. Une partie des appartements sont proposés en location-accession pour aider les ménages aux revenus modestes à devenir propriétaires.

Au cours d'une phase dite « locative » l'acquéreur occupe son logement et verse une redevance composée d'une indemnité d'occupation et d'un complément qui constitue son épargne et viendra en déduction du prix de vente.

Lorsqu'il le souhaite et dans la limite d'un délai convenu d'avance, l'acquéreur devient propriétaire : c'est la phase accession. Sa redevance se transforme en mensualité de remboursement d'emprunt.

Avantages principaux : prix de vente encadré, accompagnement au travers de la sécurisation HLM, taux de TVA réduit, exonération taxe foncière sur 15 ans, pas de redevance avant entrée dans les lieux ...

Afin d'assurer le portage financier des logements qui seront effectivement vendus en location-accession, Savoisienn Habitat contractera un prêt social location-accession (PSLA) qui, compte-tenu de l'avancement de la commercialisation, sera d'un maximum de 2 000 000 € pour 13 logements au plus.

Dans les prochains mois, la Commune sera sollicitée pour la garantie à 50 % dudit prêt. Le Département de la Savoie sera également garant à 50 %.

Savoisienne Habitat demande l'accord de principe de la commune pour cette garantie d'emprunt de courte durée, 5 ans maximum ; toutes les conditions de prêt seront fournies ultérieurement afin que le Conseil Municipal puisse délibérer.

Madame le Maire propose la validation de l'accord de principe.

#### Décision du Conseil Municipal :

|      |           |            |                |            |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
| VOTE | Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 13 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|

#### II.4. Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF)

Madame le Maire rappelle que par délibération du 25/10/2022, le Conseil Municipal voté l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2023.

Cette nomenclature prévoit pour les collectivités de plus de 3 500 habitants l'instauration d'un RBF valable pour la durée de la mandature.

L'adoption d'un RBF est également rendue nécessaire pour les collectivités de moins de 3 500 habitants souhaitant recourir à une procédure de gestion pluriannuelle des crédits.

Ce RBF doit notamment préciser les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels et les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le projet de RBF a été transmis le 23 janvier à l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose l'approbation du RBF ainsi présenté.

#### Décision du Conseil Municipal :

|      |           |            |                |            |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
| VOTE | Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 13 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|

### III. URBANISME

#### III.1. Etat sur les PC / DP / CU

- **PC**
  - FORETMAT Avenue d'Albens extension bâtiment/reprise façades  
Remplacement couverture bâtiment existant
- **DP**
  - GODEFROY Maud Chemin de l'Epinette remplac. porte garage par baie vitrée
  - ARIOLI Stéphane Impasse de la Grange panneaux photovoltaïques
  - FORETMAT Avenue d'Albens générateur photovoltaïque
  - STUHLER Rolf Chemin du Pinod panneaux photovoltaïques
  - CANIFFI Serge Route des Bottières aménagement chemin d'accès
  - GODEFROY Maud Chemin de l'Epinette remplac. carport + parement pierre s/façade
- **CU**
  - MACCHIERALDO Christel Chemin des Perrets CU opérationnel annulé
  - Maître BOYER Le Biétry CU d'information
  - Maître MARTINET La Bergery CU d'information (X 2)
  - Maître LIONNARD Au Goutier CU d'information
  - GALLET Eveline Chemin du Buinon CU opérationnel
  - Maître LIONNARD Le Terreau CU d'information (X 2)
  - Maître BLANC-RESAUD Pétigneux CU d'information
  - Maître BOBINEAU La Crétaz CU d'information
  - Maître ASSIER Chemin de l'Epinette CU d'information
  - Maître RAYNAUD Chemin de la Corniola CU d'information
  - Maître FOUCHER Chemin de Chaperon CU d'information
  - Maître LANGLE-LACASSAGNE Chemin du Monthieux Des. CU d'information
  - PAVLICA Daniel Chemin des Giffards CU opérationnel

#### IV. VOIRIES & RESEAUX

##### IV.1. SDES 73 : motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupement)

Madame le Maire informe que le comité syndical du SDES a adopté, en décembre 2025, une motion visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au bloc communal, c'est-à-dire aux communes et à leurs groupements.

Cette motion s'inscrit dans le contexte du nouvel acte de décentralisation annoncé par le Gouvernement et plus particulièrement des déclarations faisant état d'une possible reconnaissance du Département comme « chef de file des réseaux de proximité » incluant la distribution d'électricité et de gaz. Une telle évolution soulève de fortes préoccupations pour les communes et leurs syndicats d'énergie.

A travers cette motion, il est rappelé que la distribution publique d'électricité relève du bloc communal, que les communes et leurs groupements sont propriétaires des réseaux et autorités organisatrices et que le modèle actuel des concessions portées par les syndicats d'énergie garantit solidarité territoriale, efficacité du service public et capacité d'investissement, indispensables pour répondre aux enjeux de qualité de service, de résilience climatique et de transition énergétique.

Afin de donner à cette démarche toute la portée politique et institutionnelle nécessaire, il apparaît essentiel que les communes membres du SDES puissent se prononcer à leur tour sur la demande au Gouvernement de renoncer à toute remise en cause de cette organisation et de maintenir la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au sein du bloc communal

Le projet de cette délibération visant à soutenir la motion adoptée par le SDES a été transmise le 23 janvier à l'ensemble des conseillers municipaux afin de prendre connaissance du contenu de la motion.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur son approbation.

##### **Décision du Conseil Municipal :**

|             |                  |                   |                       |                   |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| <b>VOTE</b> | <b>Pour : 13</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> | <b>Total : 13</b> |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|

##### IV.2. Esquisse de l'aménagement de l'Avenue d'Albens – présentation aux riverains le 28 janvier 2026

Présentation à l'écran d'une première esquisse qui sera également présentée aux riverains lors de la réunion du 28 janvier 2026, comme annoncé lors de la dernière concertation.

Madame le Maire rappelle le phasage de ce projet : 1- chaucidou : essai et retour d'expérience 2- réunion de concertation avec les riverains.

Monsieur TAIN doute fort que les cyclistes empruntent l'aménagement proposé.

Précision de Claudine TAVEL : ce n'est pas une piste cyclable mais une liaison mobilité douce.

L'esquisse est la transcription des remarques et suggestions recueillis et n'a pas de caractère définitif. Les aménagements seront également conformes aux prescriptions du CEREMA (comme pour la réalisation Route de Marcieux\_Route du Col de l'Epine).

#### V. RESSOURCES HUMAINES

##### V.1. Augmentation de la participation de la Commune à la protection sociale complémentaire santé des agents, dans le cadre de la labellisation à compter du 1er février 2026

Madame le Maire rappelle la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, de la participation financière de la Commune à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

Le montant de cette participation, versée directement à l'agent, est de 25 € par mois.

Madame le Maire propose d'augmenter le montant de cette participation individuelle à 30 € par mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 et invite le Conseil municipal à donner son avis.

##### **Décision du Conseil Municipal :**

|             |                  |                   |                       |                   |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| <b>VOTE</b> | <b>Pour : 13</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> | <b>Total : 13</b> |
|-------------|------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|

#### VI. SERVICE CULTUREL

##### VI.1. Mise à jour des actions de la bibliothèque municipale, à la suite de la procédure de désherbage

Madame le Maire informe que, à la suite de l'opération de désherbage\* réalisée durant l'année 2025, il convient d'autoriser la responsable de la bibliothèque à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

- suppression du catalogue informatisé
- suppression des marques de propriété de la Commune sur chaque document

- établissement d'un procès-verbal signé du maire ou de son représentant et de la responsable de la bibliothèque mentionnant le nombre de documents, leurs coordonnées et leur destination.

Il convient également d'autoriser :

- la responsable à détruire les documents jugés en mauvais état
- l'organisation d'une vente à des particuliers des documents désherbés, dans les conditions indiquées dans le règlement de la vente adoptée par une délibération du Conseil Municipal.
- Mme le Maire à faire don à des institutions / organismes / associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale ou santé, en conformité avec l'article L.3212-4 du code général de la propriété des personnes publiques\*\* et à passer tous les actes à cet effet.

Les opérations de désherbage pouvant être effectuées régulièrement au cours de l'année, cette délibération aura une valeur permanente.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette mise à jour.

#### Décision du Conseil Municipal :

|      |           |            |                |            |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
| VOTE | Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 13 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|

\* Désherbage - opération consistant à retirer des collections de la bibliothèque les documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire énoncés dans la charte documentaire.

\*\*Art. L. 3212-4. – Les documents appartenant aux bibliothèques de l'État, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements ne relevant pas de l'article L. 2112-1 et dont ces bibliothèques n'ont plus l'usage peuvent être cédés à titre gratuit à des fondations, à des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association mentionnées au a du 1 de l'article 238 bis du code général des impôts et dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance ou à des organisations mentionnées au II de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Par dérogation aux articles L. 3212-2 et L. 3212-3 du présent code, ces documents peuvent être cédés à titre onéreux par ces fondations, associations et organisations.

Madame le Maire informe que, compte tenu de la décision approuvant la mise à jour des actions de la bibliothèque municipale, il convient de mettre à jour la charte documentaire validée le 28 septembre 2021, en lien avec Savoie et Haute Savoie Biblio et le Rézo Lire.

Présentation à l'écran de la charte actualisée.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur son approbation.

#### Décision du Conseil Municipal :

|      |           |            |                |            |
|------|-----------|------------|----------------|------------|
| VOTE | Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Total : 13 |
|------|-----------|------------|----------------|------------|

## VII. INFORMATIONS

- Prochain conseil municipal le 03 mars 2026.

Séance levée à : 22h19.

Le Maire, Claudine TAVEL

Le Secrétaire de séance, Monika WDOWIAK



